

INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

PRESAILLES

Château de Vachères et ses alentours

EL/LR

Ministère
de l'Éducation Nationale

Direction Générale de
l'Architecture

Direction des Sites
Perspectives et Paysages

République Française

Palais Royal, le

3 Rue de Valois - Tél. Gut. 05-45

ARRETE

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 21 Juin 1945

ARRETE :

Article 1er. - Sont inscrits sur l'inventaire des ensembles urbains pittoresques de la Haute-Loire le château de Vachères à PRESAILLES et ses alentours.

Délimitation du site

Limite Nord de la parcelle 539
Limite Est de la parcelle 539 - angle Nord-Est de la parcelle 540
limite Est de la parcelle 541.
chemin n°38 du Monastier à Issarlès au Sud et à l'Ouest (limite Sud de la parcelle 541, angle sud-ouest de la parcelle 541bis, limite Ouest des parcelles 540.539bis.535.536.537.538.539bis.539).

Parcelles cadastrales visées:

Commune de Pressailles - section C. 535 à 541bis.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Pressailles et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté.

P. Dely

Paris, le 13 SEPT 1945

Le Directeur Général de
l'Architecture

R. DANIS